

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres, du président et du vice-
président du Conseil supérieur de l'adoption**

A.Gt 11-05-2006

M.B. 08-06-2006

Modifications :

A.Gt 09-07-2007 - M.B. 17-09-2007

A.Gt 06-10-2009 - M.B. 12-11-2009

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption, modifié le 1^{er} juillet 2005, notamment les articles 4 et 5;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 octobre 2005 relatif à l'adoption, notamment l'article 2;

Vu l'appel aux candidatures publié au Moniteur belge du 2 décembre 2005;

Considérant les candidatures reçues,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil supérieur de l'adoption :

1° comme délégués de la ou des fédérations représentatives des organismes d'adoption :

- M. Jean-Michel CHARLIER;
- Mme Françoise PASTOR-DEBOUILLE;
- Mme Michèle VAN EGTEN;

2° comme experts dans le domaine de l'adoption :

- M. Paul-Jacques LAMOTTE;
- Mme Laurence MASSART;
- Mme Bernadette NICOLAS;
- M. Michel VERWILGHEN;

3° comme délégué des adoptants : M. Jean-Marc MAHIN [*Modifié par AGt 09-07-2007*];

4° comme délégué des adoptés : M. Tanguy Sanghoon VERRAES [*modifié par A.Gt 09-07-2007*];

5° comme délégué du conseil communautaire de l'aide à la jeunesse : M. Pierre RANS;

6° comme délégué des conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse : M. Christian BENTEIN.

Article 2. - Est désignée présidente du Conseil supérieur de l'adoption, Mme Danièle DELATTE-GEVAERT [*Modifié par AGt 06-10-2009*];

Article 3. - Est désigné vice-président du Conseil supérieur de



Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juin 2006.

Bruxelles, le 11 mai 2006.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé,

Mme C. FONCK